

# Ici et ailleurs

## Nominations – aide à la jeunesse

Commission d'agrément : **Delphine Lebeau** et **Michèle Meganck** sont nommées membre suppléantes en remplacement de Mme **Anne Honnorez** et M. **Jean-Paul Favier**, démissionnaires. Monsieur **Michel Pireaux** est nommé membre effectif en remplacement de M. **Guy Léonet**, démissionnaire.

CCAJ : **Maria Tansella** remplace **Claire Massoz**, démissionnaire.

CAAJ Huy : **Yasmina Kadri**, est nommée membre suppléante de M. **Etienne Leroy** en remplacement de Mme **Stéphanie Close**, démissionnaire.

## «Sale gitane» !

Il est des situations qui suscitent le dégoût le plus absolu et où on atteint un degré d'inhumanité inimaginable pour la Belgique. Telle la situation dénoncée par la Ligue des

droits de l'Homme, parmi d'autres exemples révoltants de violence policière : une jeune mère, d'origine Rom, enceinte de jumeaux, est arrêtée à la Gare du Nord suite à un contrôle d'identité (au faciès ?). Elle est gardée une vingtaine d'heures au commissariat, selon ses déclarations, après avoir été malmenée. Là, malade (elle vomit du sang, saigne par voie utérine, etc.), elle demande l'assistance d'un médecin, ce qui lui sera refusé. *«Les policiers m'ont alors forcée à nettoyer moi-même la cellule en me traitant de «sale gitane». J'ai dû conserver mes habits souillés»* témoigne-t-elle. Il s'avère qu'elle a perdu ses bébés.

## Accueil des MENA

Malgré l'annonce du retrait de la mesure discriminatoire édictée par FEDASIL, mesure qui visait à limiter l'accueil au mineurs non-accompagnés demandeurs d'asile, la pratique démontre que rien n'a changé dans les faits; la présence d'en-

fants Roms dans les gares est une autre facette du problème; ceux-là ont le grand tort, pour nombre d'entre eux, d'être européens (Roumanie, Bulgarie). Quoi de plus normal de les laisser à la rue donc, alors que dans le même temps, cette administration est condamnée à payer plus de 39.000 euros d'astreintes, parce qu'ils ont été condamnés à héberger des personnes et ont refusé d'exécuter la mesure.

## Intervention : ...

Un enfant aborigène de 12 ans a comparu récemment devant un tribunal australien pour vol d'un chocolat d'une valeur de 0,50 euros. S'agissant d'un primo-délinquant, il a été relâché en attendant son procès. Comme il ne s'est pas présenté à l'audience (semble-t-il du fait d'un malentendu), la police est venu le chercher à l'école et l'a arrêté en classe pour le garder quelques heures en cellule. Un exemple de politique «tolérance zéro».

## ... zéro

S'il ne s'était agi d'un jeune issu d'une minorité, il aurait vraisemblablement été admonesté par la police et renvoyé à la maison (ce qui aurait plus que probablement eu un effet dissuasif bien plus grand !). Rien d'étonnant, les aborigènes sont surreprésentés en justice : ils risquent 30 fois plus de se retrouver en détention et dans certaines régions, ce taux monte à 45.

## Et de 193 ! ...

Le gouvernement fédéral de transition de Somalie a décidé de ratifier la Convention internationale des droits de l'enfant. L'intention est louable pour ce pays qui est déchiré par des guerres et des désastres naturels depuis des années; il leur faudra sans doute des années avant d'offrir aux enfants somaliens, gravement touchés par la pauvreté, un niveau minimal de respect de leurs droits. Pas un seul enfant somalien ne sait ce que signifie vivre dans un pays en paix.

### ... À quand 194 ?

Reste bien sûr à voir si ce pays retrouve une certaine stabilité et dans quelle mesure il pourra mettre l'engagement de mieux respecter les droits de l'enfant à exécution. Cette nouvelle adhésion isole encore plus les États-Unis qui sont donc devenus le seul pays au monde à n'avoir pas ratifié cette convention. Un espoir avec l'administration Obama ?

### Prix Lydia Chagoll 2010

Le «*Prix Lydia Chagoll - Pour un sourire d'enfant*» est décerné chaque année à une personne, un groupe ou une association qui s'efforce de promouvoir le respect des enfants, quelle que soit leur origine ou leur nationalité, et de lutter contre l'oppression et la discrimination à travers une campagne originale de sensibilisation, d'une production éducative ou encore d'une aide concrète apportée sur le terrain. Il s'agit de primer un projet entièrement ou en grande partie achevé et concerne une situation vécue en Belgique en vue de le faire connaître très largement. En 2008, le prix avait été décerné au Jury d'enfants du Tribunal d'opinion contre l'enfermement d'enfants en centres fermés. Date limite d'introduction des dossiers : 30/04/2010. [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

### Cartographie de la ...

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a présenté les résultats d'une enquête menée auprès de plus de 23 000 personnes appartenant à des groupes de minorité ethnique et d'immigrés. Elle porte sur leur

vécu en matière de discrimination, de crime raciste et de maintien de l'ordre dans l'UE. Les résultats apportent des preuves choquantes de la discrimination à laquelle sont confrontées quotidiennement les minorités : à l'école, dans la recherche d'emploi, chez le médecin ou dans les magasins. La FRA réclame des politiques ciblées visant à combattre la marginalisation de ces groupes.

### ... discrimination en Europe

24 % a été victime d'au moins un délit au cours des 12 derniers mois. Les membres de groupes minoritaires, souvent considérés comme des délinquants eux-mêmes, peuvent manifestement être victimes de manque d'assistance, de protection et de soutien. Ils connaissent mal les législations anti-discrimination et ne portent pas plainte, convaincus que «*ça ne changera rien*». Plus d'infos: <http://fra.europa.eu>

### L'enfermement des étrangers ...

Le rapport, publié en juillet dernier par le Collège des médiateurs fédéraux va faire l'objet d'un débat au Parlement. Il devrait permettre un débat de fond sur l'enfermement des étrangers. Ce document extrêmement complet qui clôture de nombreux mois d'enquête. Outre les députés membres de la commission, plusieurs représentants d'ONG étaient présents le 21 octobre, espérant que ce rapport serait l'occasion d'un grand débat sur l'enfermement des étrangers. Il est à espérer que le Parlement prenne à son compte certaines

## Les bésicles de JiJi

### La délinquance juvénile se propage en Flandre

Dans le n° 287 du J.D.J., p. 47, je sonnais le tocsin au sujet des «*faits qualifiés infractions à Kortenberg*». L'incendie gagne : voici (*Moniteur* du 18 novembre) un arrêté du ministre de la Justice, daté du 12 novembre, «*portant l'organisation du centre fédéral fermé pour mineurs ayant commis un fait qualifié infraction à Tongres*» («*centrum voor minderjarigen die een als misdrijf omschreven feit hebben gepleegd te Tongeren*»). Chaque vol de mobylette va-t-il nécessiter «*l'ouverture*» d'un nouveau centre «*fermé*» dans une localité flamande de plus ? On pouvait pourtant écrire «*l'organisation à Tongres du centre...*» («*centrum te Tongeren voor minderjarigen...*»), au lieu de laisser entendre que les cryptotaules vont proliférer comme des cryptogames.

### Thaumaturgie royale

La loi du 16 octobre 2009 (*Moniteur* du 21 octobre, 2<sup>ème</sup> éd.) a accordé au Roi «*des pouvoirs en cas d'épidémie ou de pandémie de grippe*»; depuis lors en paraissent les arrêtés d'exécution.

Malgré certaines apparences, notre monarchie n'a jamais été de droit divin, mais parlementaire; l'avenir proche montrera si les «*pouvoirs*» conférés par la volonté du peuple égalent ceux que les anciens rois recevaient de la divinité. Faut-il rappeler (merci à Wikipedia) que les souverains anglais jusqu'à George I<sup>er</sup> (début du XVIII<sup>ème</sup> siècle) et français jusqu'à Charles X (début du XIX<sup>ème</sup>) guérissaient par l'imposition des mains certaines maladies, en particulier les écrouelles ou scrofule (abcès dû à la tuberculose du cou) ? Quelle économie pour l'INAMI !

des 137 recommandations formulées par les Médiateurs.

### ... au Parlement

Ce débat nous renvoie aux fondements de la démocratie et des droits de l'Homme. La banalisation à laquelle on assiste de l'enfermement sous toutes ses formes, notamment des étrangers, est éminemment interpellante. Le débat est complexe, c'est indéniable, mais ce n'est pas un motif pour

laisser la situation en l'état. Il est de la responsabilité du Parlement de chercher en permanence des solutions autres que la détention. On a pu avancer, ces dernières années, sur la question de la détention des enfants. Celle des adultes est aujourd'hui une priorité, mais il ne faut pas que ce rapport, le nième du genre, reste sans suites. [www.mediateurfederal.be](http://www.mediateurfederal.be)

## AGENDA

### Université d'été en droits de l'enfant – édition 2010

L'édition 2010 de l'Université d'été autour des droits de l'enfant devrait avoir lieu à Sion (Suisse) du 5 au 9 juillet 2010 sur le thème «*les médias et les droits de l'enfant*». Plus d'informations suivront et seront accessibles sur les sites de l'IUKB ([www.iukb.ch](http://www.iukb.ch)), de l'IDE ([www.childrights.org](http://www.childrights.org)) et de DEI Belgique ([www.dei-belgique.be](http://www.dei-belgique.be)), les trois partenaires du projet.

Le 10 février 2010  
à Louvain-la-Neuve

Colloque organisé par le Girsef et la Chaire Max Bastin (Cirtes)

### Objectif et structure du colloque

La question de l'autonomie dans l'enseignement obligatoire a été l'un des thèmes centraux de la campagne électorale. Le débat, cependant, est trop souvent resté à la surface des choses.

Le moment semble donc propice pour proposer un espace de réflexion sur ce thème complexe et inviter les divers acteurs à resituer leurs enjeux dans une histoire et un contexte plus larges.

L'objectif est d'appréhender simultanément les questions d'autonomie et de régulation, nécessairement liées, et de considérer dans leurs interrelations les divers acteurs interdépendants. Il s'agit donc de prendre successivement le point de vue des principales catégories d'acteurs, depuis les élèves, les familles, les enseignants et les établissements jusqu'aux PO, aux fédérations de pouvoirs organisateurs et au secteur éducatif lui-même.

Les trois exposés introductifs du matin serviront de toile de fond aux ateliers de l'après-midi, où deux questions centrales seront abordées. Comment ont évolué les autonomies, les interdépendances et les régulations ? Quels sont, aujourd'hui, les enjeux et l'état du débat en matière d'autonomie et de régulation ? La journée se clôturera par un exposé liant les questions traitées dans les différents ateliers.

### PROGRAMME

#### Séance plénière du matin 09h00 – 12h15

- Introduction : *Pierre Reman (UCL)*
- L'autonomie : un concept polysémique : *Vincent de Coorebyter (CRISP)*
- Autonomie et régulation dans un système d'interdépendance : *Bernard Delvaux (UCL)*
- Formes anciennes et nouvelles de régulation et paradigme du « système de production scolaire » : *Christian Maroy (UCL)*

#### Ateliers : première session 13h30 – 14h45

1. L'enseignement face aux autres secteurs : *Donat Carlier (CCFEE) et Abraham Franssen (FUSL)*
  2. Les PO face aux syndicats : *Xavier Delgrange (FUSL-ULB) et Marc Zune (UCL)*
  3. Les établissements face aux réseaux et à l'Etat : *Hugues Draelants (UCL) et Vincent Dupriez (UCL)*
  4. Les familles face à l'école : *Danielle Mouraux*
- Ateliers : seconde session 15h00 – 16h15
5. Les PO et leurs fédérations face à l'Etat : *Anne Van Haecht (ULB)*
  6. Les enseignants face aux inspecteurs et conseillers : *Vincent Carette (ULB) et Jean-Pierre Darimont (SeGEC)*
  7. Les établissements face aux autres établissements : *Francis Littré (UMons)*
  8. Les élèves face à l'école : *Marie Verhoeven (UCL)*

#### Séance plénière de clôture : 16h30 – 17h00

- Autonomies et régulations en tension : *Luc Van Campenhoudt (FUSL)*
- Poursuivre le débat : *Pierre Reman (UCL)*

### LES ATELIERS

#### 1<sup>re</sup> session (13h30-14h45)

##### 1. L'enseignement face aux autres secteurs

Comment l'enseignement a-t-il vu son autonomie évoluer par rapport à d'autres secteurs ? Comment le monde enseignant gère-t-il ses multiples rapports et interdépendances avec les professionnels des autres secteurs que sont par exemple l'économie et l'emploi, l'édu-

cation permanente et la formation professionnelle, l'aide à la jeunesse, la Justice ou les asbl extra-scolaires ?

##### 2. Les PO face aux syndicats

Le rapprochement des statuts des enseignants des différents réseaux a-t-il transformé les relations sociales entre PO et syndicats ? L'autonomie des PO en a-t-elle été affectée ? La capacité des syndicats d'intervenir au plan local a-t-elle été renforcée ? Comment les deux parties envisagent-elles de concilier droits des enseignants et autonomie des PO ?

##### 3. Les établissements face aux réseaux et à l'Etat

Les établissements sont cadrés par des normes, des incitants, des évaluations,... Comment ont évolué les rapports qu'entretiennent les établissements avec les autorités centrales, les fédérations de PO ou les PO gérant de multiples établissements ? Comment les uns et les autres définissent-ils les enjeux de leur relation, et quelles positions défendent-ils ?

##### 4. Les familles face à l'école

La rencontre des familles et de l'école provoque souvent des chocs de culture et de pouvoir, variables selon les milieux sociaux. Alors que les familles peuvent se sentir envahies par l'école et ses normes, celle-ci, en retour, peut ressentir une pression croissante des familles. En quels termes les acteurs définissent-ils les enjeux des relations école-familles ?

#### 2<sup>e</sup> session (15h15-16h30)

##### 5. Les PO et leurs fédérations face à l'Etat

Les rapports entre les instances de réseaux et les PO ont évolué de manière différente dans chacun des réseaux. D'autres évolutions ont affecté les relations entre réseaux, de même que les rapports entre ceux-ci et les autorités de la Communauté. Quels sont les enjeux actuels et les positionnements des divers acteurs ?

##### 6. Les enseignants face aux inspecteurs et conseillers

On dit souvent que l'enseignant est maître dans sa classe ou que l'école est une organisation faiblement coordonnée. Simultanément, les enseignants se plaignent tantôt d'un manque de soutien, tantôt d'un surcroît de prescriptions et de contrôle. Comment interpréter l'évolution de relations entre les enseignants et ceux qui les accompagnent et les cadrent ?

##### 7. Les établissements face aux autres établissements

Les établissements sont implantés dans des territoires. Ils y interagissent avec de multiples acteurs et notamment avec les autres établissements, potentiels concurrents ou partenaires. Comment évoluent les modes de régulation de ces interdépendances et les autonomies respectives des uns et des autres ? Quels modèles de régulation sont envisagés ?

##### 8. Les élèves face à l'école

L'école est appelée à développer l'autonomie des élèves mais aussi à parier sur l'autonomie des élèves dans le processus d'apprentissage. Dans le même temps, l'école se plaint de l'absence de conformation des jeunes à leur « métier » d'élève. Comment évolue l'autonomie des élèves ? Comment les divers acteurs se positionnent-ils par rapport à cette question ?

*Rens. : Viviane Faucon : 071/20.25.25*

*Inscriptions sur <http://www.uclouvain.be/cirtes>*